

# **STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE LA MEL**

2016-2020

# **STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE LA MEL**

2016-2020



## STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE LA MEL

L'agriculture constitue un atout majeur pour notre territoire et ce à plusieurs niveaux: économie locale, structuration des paysages, préservation des ressources naturelles, réponse aux attentes sociétales en matière d'alimentation.



La dimension agricole est intégrée dans les politiques publiques métropolitaines depuis plusieurs années. À titre d'exemple, je citerai, l'aménagement du territoire avec le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan local d'urbanisme; et le développement économique, car l'agriculture métropolitaine est créatrice d'emplois directs et indirects.

Le projet politique porté par le Président Damien Castelain, fait que la place de l'agriculture est consolidée et son ancrage sur les attentes du territoire renforcé.

Notre objectif est clair:

« Faire émerger une stratégie agricole et alimentaire partagée avec le monde agricole et au plus près des habitants et des élus de la métropole »

Cette stratégie est le résultat d'un travail de co-construction avec nos partenaires et d'une large concertation citoyenne.

Elle va permettre à la MEL de changer de dimension et de travailler à plusieurs niveaux:

- préserver le foncier et conforter le développement économique,
- améliorer la connaissance de l'espace rural et de l'activité agricole,
- inciter, accompagner et valoriser les pratiques agricoles durables,
- développer un projet alimentaire territorial,
- dans le cadre d'une gouvernance partenariale.

Notre système de gouvernance est ouvert à tous selon les sujets, même si le noyau central de notre partenariat avec le monde agricole se situe dans nos échanges entre les élus de la Métropole Européenne de Lille et les élus de la Chambre d'agriculture qui représentent la profession agricole. J'en profite pour souligner la qualité de ce partenariat, renforcé depuis près de 10 ans qui a fortement contribué à coconstruire notre Stratégie Agricole et Alimentaire

Il se consolidera également au fil de l'eau avec l'ensemble des acteurs, plus spécifiquement sur les sujets alimentaires. Citoyens, représentants des consommateurs, acteurs de la santé auront naturellement toute leur place dans ce volet alimentaire, notamment en matière de sensibilisation des publics (éducation au goût, importance de l'équilibre nutritionnel, saisonnalité des produits lutte contre le gaspillage etc.).

Cette stratégie est extrêmement transversale et partenariale, et au-delà de la mobilisation de nos partenaires, notre mobilisation, élus comme techniciens, sera essentielle pour mener à bien l'ensemble des projets.

Bonne lecture,

**Bernard Delaby**

Vice Président Agriculture, Stratégie Alimentaire et Ruralité



p. 8	<b>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</b>
p. 11	LA FORTE IDENTITÉ AGRICOLE DE LA MEL
p. 11	L'AMORCE D'UNE POLITIQUE AGRICOLE MÉTROPOLITAINE

## SOMMAIRE

p. 12	<b>LA STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAINE</b>
p. 14	AMBITIONS DE LA STRATEGIE
p. 15	ATTENTES ET INTÉRÊTS CONVERGENTS DES ACTEURS DU TERRITOIRE
p. 16	ENJEU 1 : CONFORTER L'AGRICULTURE COMME FILIÈRE ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAINE
p. 18	ENJEU 2 : METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE ET PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE
p. 21	ENJEU 3 : INCITER, ACCOMPAGNER ET VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES
p. 22	ENJEU 4 : FAVORISER LA RELOCALISATION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET STRUCTURER L'OFFRE DE PRODUITS LOCAUX
p. 24	ENJEU 5 : RAPPROCHER L'URBAIN ET LE RURAL : AGRICULTURE URBAINE, AGRI-TOURISME ET LOISIRS
p. 26	<b>MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</b>
p. 28	PRINCIPES DE GOUVERNANCE
p. 29	PROGRAMME OPÉRATIONNEL



# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'agriculture constitue un atout majeur pour le territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL) par son importance économique, son rôle structurant des paysages, la préservation des ressources naturelles. Aujourd'hui, ce secteur d'activités cristallise de fortes attentes sociétales en matière d'alimentation et de pérennisation de la profession en milieu péri-urbain. La MEL, à travers ses compétences, se doit de saisir l'ensemble des enjeux qui y sont liés et y répondre.

L'espace rural, cadre de vie de qualité de la métropole, est un vecteur de bien-être pour les habitants.

Dans le cadre du nouveau contexte législatif, notamment de la loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) et la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), il apparaît essentiel pour la MEL de se doter d'une stratégie globale et lisible en faveur des espaces ruraux et de l'activité agricole incluant l'approche alimentaire du territoire.

---

---

## LA FORTE IDENTITÉ AGRICOLE DE LA MEL

---

La MEL est la métropole la plus agricole de France avec 44 % de la surface de son territoire cultivée.

L'agriculture métropolitaine périurbaine localisée aux portes de la ville, offre l'opportunité de créer de nouvelles synergies entre le monde « rural » et le monde « urbain ». Néanmoins, la ville exerce une forte pression sur ces espaces agricoles fortement convoités.

L'activité agricole de la MEL peut se prévaloir de particularités territoriales fortes :

### Un nombre encore important d'exploitations et des exploitations diversifiées :

- 774 exploitations agricoles ;
- 9 exploitations en moyenne par commune, avec des communes sans exploitation et d'autres en possédant une quarantaine ;
- 50% des exploitations ont un élevage, essentiellement bovin, indispensable pour le maintien des pâturages et la diversification des rotations.
- L'élevage, un véritable atout pour la Métropole en terme de filières agro-alimentaire de proximité, de services à la population (transformation et vente directe des produits locaux laitiers et viande), et de cadre de vie / environnement (maintien de pâtures autour de la Métropole).

### Une dynamique économique forte :

- 6,6 emplois pour 100 hectares contre 2,8 en région ;
- une exploitation métropolitaine génère 2 fois plus de revenu par hectare et 2.4 fois plus d'emplois qu'une exploitation moyenne régionale ;
- un tissu agroalimentaire dense (Lesaffre, Mac Cain, Bonduelle...);
- de nombreuses exploitations ayant diversifié leurs débouchés : 43 % font déjà de la vente directe ou avec un intermédiaire local.

### Une substantielle précarité :

- pression urbaine très importante ;
- 80 % des terres sont en fermage et 6% en occupation précaire
- Faible taille des exploitations : 34,5 ha en moyenne. Deux fois moins importante que dans les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, mais une valeur ajoutée à l'hectare 2 fois plus importante.

Fort de ces constats, la MEL a engagé lors du précédent mandat (2008-2014), à l'instar d'autres grandes métropoles, un renforcement de ses échanges avec le monde agricole afin de poser les bases d'un dialogue constructif. Ce dialogue a permis d'avancer vers un projet partagé, bénéficiant à l'ensemble des composantes du territoire.

---

---

## L'AMORCE D'UNE POLITIQUE AGRICOLE MÉTROPOLITAINE

---

Depuis 2002, avec la mise en place d'une commission mixte sur l'agriculture périurbaine et l'adhésion conjointe de la MEL et de la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais (CA) au réseau National « Terres en Villes » en 2006, notre établissement s'est impliqué auprès des instances agricoles dans les divers réseaux d'échanges d'expériences

En 2010, la MEL s'est engagée dans une politique active et lisible en matière d'agriculture avec l'objectif de soutenir et développer l'économie agricole, valoriser l'identité agricole métropolitaine et protéger l'environnement et nos ressources.

Bien que l'agriculture ne constitue pas une compétence propre, la MEL conduit des actions et des politiques en faveur de l'agriculture et des espaces ruraux à travers ses compétences réglementaires et législatives.



# **LA STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAINE**

---

---

## AMBITIONS DE LA STRATÉGIE

---

L'enjeu pour la MEL est de structurer l'ensemble de ses interventions dans le domaine agricole et alimentaire.

Cette stratégie vise à répondre de façon cohérente, globale et transversale à la prise en charge des questions agricoles au sein de la MEL.

L'objectif poursuivi est de rétablir un développement équilibré entre la dimension agricole et la dimension urbaine du territoire en définissant un projet agricole et alimentaire pour notre métropole. Le projet de la MEL doit dépasser ce clivage urbain/rural pour définir une politique partagée qui concourt à renforcer le lien ville - campagne.

Les dynamiques urbaines et rurales de notre territoire sont appréhendées dans la stratégie agricole et alimentaire sous les angles suivants :

- sociaux et sociétales : une agriculture reconnue et respectée par l'ensemble des habitants pour une cohabitation des usages sur notre territoire et
- une agriculture multifonctionnelle source d'aménités et actrice du développement durable du territoire ;
- alimentaires : la campagne produit ce dont la ville a besoin et la ville consomme ce que la campagne produit. Cette interdépendance semble devoir être affichée pour permettre le développement d'un lien alimentaire entre ces deux mondes. Mais la politique alimentaire doit aller plus loin dans la prise en compte de l'alimentation comme instrument d'une politique sociale et solidaire ;
- fonciers : des terres agricoles soumises à une forte pression foncière pour répondre aux besoins en logements, pour accueillir de nouvelles activités économiques et les nouvelles infrastructures – des terres multifonctionnelles devant être préservées et leur consommation raisonnée et maîtrisée ;
- territoriaux : la MEL bénéficie d'un accès aux ressources naturelles primaires relevant des besoins vitaux, la terre et l'eau. Cette situation se

doit d'être préservée notamment pour le maintien de la qualité et de la quantité des ressources en eau de la métropole dépendant d'une recharge directe, les champs captants du Sud de Lille. Par ailleurs, l'imperméabilisation du territoire conduit à de lourdes problématiques de gestion des eaux pluviales (techniques et financières) et si les inondations peuvent impacter l'activité agricole, les sols cultivés ou prairies participent à la gestion de ces phénomènes et à la protection des populations et des biens. Ce rôle est à conforter et valoriser.

En effet, une stratégie agricole et alimentaire globale implique de prendre en compte à la fois:

- une activité économique à part entière, pourvoyeuse d'emplois locaux de tous niveaux de qualification ;
- un milieu vivant, régulateur et ressource pour la biodiversité sur un territoire où les espaces naturels sont souvent connexes voir superposés avec la production agricole ;
- un rôle social et un espace porteur d'identités (cadre de vie pour les habitants et facteur d'attractivité);
- un territoire complémentaire au territoire urbain, avec lequel il interagit (production alimentaire de proximité, relations producteurs-consommateur, espace de loisir,etc.) ;
- des espaces agricoles comme vecteurs d'adaptation du territoire au changement climatique (puits de carbone et de chaleur, production d'énergies alternatives).

Elle s'articule avec les politiques sectorielles thématiques et les grandes délibérations cadres portées par la MEL ayant un lien avec la thématique agricole: Plan Climat Energie Territorial, Schéma de Cohérence Territorial et le Plan Local d'Urbanisme 2, Plan Métropolitain du Développement Economique pour l'Emploi.

---

### ATTENTES ET INTÉRÊTS CONVERGENTS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

---

Afin de consolider et d'ancrer sa politique sur les attentes du territoire, la MEL a conduit l'élaboration concertée de sa stratégie agricole et alimentaire. Les partenaires historiques, institutionnels et associatifs ont été sollicités afin de co-construire les grands axes de cette stratégie via des rencontres et ateliers de concertation.

En complément et afin de faire émerger une stratégie agricole et alimentaire partagée et construite démocratiquement, une concertation a été menée du 15 décembre 2015 au 22 janvier 2016. Les citoyens métropolitains avaient la possibilité de laisser une contribution libre et/ou de répondre à un questionnaire.

Au total, 410 contributions ont été déposées par des particuliers, agriculteurs, associations, représentants institutionnels agricoles via la consultation internet et 35 % des communes du territoire ont répondu au questionnaire.

Cette concertation a permis de dégager des priorités et des propositions concernant:

- Les orientations agricoles: par exemple préserver le foncier pour les usages agricoles, garantir la protection des terres agricoles via les documents d'urbanisme, créer des réserves foncières, soutenir l'agriculture biologique et accompagner la transition vers le bio, faciliter la transmission des exploitations et l'installation des jeunes, renforcer la pédagogie avec le public scolaire, ...
- Les orientations alimentaires: par exemple faciliter l'accès à l'agriculture biologique, développer les circuits courts en structurant la filière (AMAP, magasins de producteurs,...), améliorer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux,...



## La stratégie agricole et alimentaire métropolitaine s'articule autour de cinq enjeux.

### 1 - CONFORTER L'AGRICULTURE COMME FILIÈRE ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAINE

La région Nord Pas-de-Calais est la 1<sup>re</sup> région de France exportatrice des produits agricoles et agroalimentaires. Elle est la 3<sup>e</sup> région agroalimentaire du pays.

Le secteur agricole - agroalimentaire est aussi le 3<sup>e</sup> pilier de l'activité économique régionale. Il représente plus 30 000 emplois directs et indirects à l'échelle de la région. Sur la métropole, on dénombre près de 300 établissements et 9 000 salariés de l'agroalimentaire.

La métropole a une agriculture dynamique et diversifiée. A la fois tournée vers les filières longues (forte présence d'activités agroalimentaires avec les grands groupes McCain, Bonduelle, Danone, offrant un important potentiel de commercialisation) mais aussi vers les filières courtes et de proximité (vente directe, grande distribution pour les productions maraichères, légumes de plein champ...).

Les exploitants du territoire veillent à concilier deux types de débouchés, circuit court et circuit long.

Ainsi l'agriculture couplant les filières longues et les filières courtes de proximité représente un pan majeur de l'économie de notre territoire. Elle est source d'emplois directs pérennes non délocalisables qui contribuent au développement et à la structuration spatiale de notre territoire. Elle est aussi à l'origine de nombreux emplois indirects, via notamment les activités de transformation et d'agroalimentaire.

#### Objectif 1 • Conforter les filières agricoles et agroalimentaires existantes

Cet objectif se décline en 2 axes. Le premier se focalise sur l'accompagnement des initiatives de structuration des filières économiques agricoles pour un usage alimentaire. Le second consiste à développer des filières économiques à partir de l'agriculture et de l'agroalimentaires pour un usage non alimentaire. Quel que soit l'axe, le dialogue avec les industries agroalimentaire doit être poursuivi pour permettre la co-construction d'un projet de développement économique cohérent et durable.

#### Objectif 2 • Assurer le renouvellement des exploitations et installer une nouvelle génération d'exploitants

La politique européenne a conduit à favoriser les exploitations les plus importantes par le soutien à des investissements lourds qui bien souvent a fragilisé les exploitations de plus petites tailles. Sur le territoire de la MEL, les exploitations sont encore majoritairement de petite taille. La MEL souhaite donc en priorité favoriser le maintien d'une agriculture périurbaine familiale, incluant le maintien de petites et moyennes exploitations sur son territoire. Elle souhaite ainsi participer et s'inscrire dans la démarche portée par la Région à travers son Programme Régional de Création et de Transmission en Agriculture (PRCTA).

La MEL, dans sa volonté de maintenir le profil des exploitations actuelles, souhaite faire le lien entre les générations, entre les écoles, les porteurs en reconversion et les cédants. Elle souhaite proposer un cadre de dialogue et d'accompagnement de ces projets et favoriser l'installation en facilitant l'accès aux terres agricoles en lien avec les partenaires institutionnels compétents et incontournable en matière d'installation et de transmission tels que la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais et la SAFER.

#### Objectif 3 • Inciter le développement de filières innovantes d'excellence et d'avenir

L'agriculture en tant qu'activité économique se doit de s'adapter, d'innover pour répondre aux attentes des marchés internationaux et aux besoins locaux mais également pour pérenniser leur activité. Vitrine du dynamisme de notre territoire, la MEL doit soutenir les démarches d'expérimentation visant à faire de l'agriculture métropolitaine, une locomotive de son développement économique. La MEL se donne pour mission de mettre à disposition des exploitations agricoles des conditions favorables au développement de filières innovantes d'excellence et d'avenir.

---

## **2/ METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE ET PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE**

---

Près de 50% du territoire de la MEL est en zone agricole, une agriculture périurbaine aux portes de la ville qui bénéficie des opportunités de développement (diversification tournée vers l'urbain) mais subit également une forte pression foncière. Il faut également souligner que la qualité agronomique des terres agricoles de la métropole est excellente et permet une plus forte rentabilité que la moyenne nationale. Le foncier est l'outil de travail des agriculteurs, sans terres, l'agriculture périurbaine métropolitaine est vouée à disparaître. Pour un développement durable synonyme d'attractivité de notre territoire, il semble indispensable que l'ensemble des acteurs privés et publics prennent conscience du caractère irréversible de l'artificialisation des terres agricoles. Mais il s'agit

également de dépasser la simple sanctuarisation de l'outil foncier agricole, pour mettre en œuvre collectivement un véritable projet agricole de territoire.

Depuis 20 ans le nombre d'exploitations a fortement baissé. Une situation engendrée par l'étalement urbain mais également due à l'évolution des systèmes de productions agricoles depuis les années 60 (Politique Agricole Commune) qui a conduit à un agrandissement des fermes.

Selon les derniers recensements généraux agricoles, la Surface Agricole Utile (SAU) de l'arrondissement de Lille a baissé de 8% entre 1988 et 2000 passant de 49 000 ha à 45 000 ha, ce qui représente une diminution d'environ 0.65% soit 340 ha en moyenne par an. Ce phénomène s'est poursuivi entre 2000 et 2010, «les espaces agricoles» ont diminué d'environ 2 000 ha au profit des espaces urbanisés soit 260 ha en moyenne par an.

Les évolutions législatives concourant à la limitation de l'artificialisation des terres agricoles encouragent les communes à consommer raisonnablement à la lumière de diagnostics agricoles sous le contrôle des commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Pour pouvoir se maintenir, se développer et se transmettre, les exploitations agricoles et notamment les plus petites, ont besoin de visibilité sur la pérennité de leur foncier.

L'objectif inscrit dans le SCOT est de diviser par deux le rythme des consommations foncières en extension, soit 135 ha en moyenne dans les 20 ans à venir.

### **Objectif 1 • Mettre en œuvre le projet agricole métropolitain par la protection et la valorisation durable du foncier agricole**

Le SCOT arrêté affiche des objectifs ambitieux de réduction de consommation foncière en extension afin que la « Métropole agricole » conserve son identité. A travers le compte foncier, le SCOT fixe par secteurs géographiques l'enveloppe maximale d'artificialisation foncière sur une période de 20 ans. Ainsi, le rythme de consommation des espaces agricoles va être ralenti très significativement pour atteindre une consommation maximale de 135 ha par an. Cette volonté s'inscrit également dans les prescriptions de l'Article L153-38 du Code de l'urbanisme qui lie toute extension à la justification au regard du potentiel en tissu urbain existant. De plus un principe de prise en compte du fonctionnement des exploitations, de progressivité d'ouverture à l'urbanisation et la définition de limites à l'urbanisation ont été actés. L'ensemble de ces mesures tend à rendre lisible pour l'ensemble des acteurs le développement urbain de notre Métropole.

Par ailleurs, ces orientations contribuent à maîtriser les éventuels comportements spéculatifs des propriétaires et ainsi garantir un minimum de sécurité aux agriculteurs exploitants.

Le défi pour la MEL est aujourd'hui de traduire le projet du territoire du SCOT dans son nouveau Plan Local d'Urbanisme en collaboration avec les communes et en concertation avec le monde agricole.

### **Objectif 2 • Renforcer la connaissance de l'espace rural et de l'activité agricole**

Une démarche de connaissance de l'activité agricole et plus précisément du fonctionnement des exploitations agricoles a été engagée en 2010 via un diagnostic agricole réalisé de manière partenariale avec la Chambre d'Agriculture. Une actualisation a été réalisée en 2015 afin d'avoir un outil pertinent et fiable pouvant être pris en compte dans le cadre de l'élaboration du PLU 2 et de manière plus globale dans toutes les actions ayant un lien avec le monde agricole (contraintes ou opportunités).

Ce diagnostic agricole doit être utilisé et complété par d'autres outils de veille et d'évaluation. En effet, la connaissance est un préalable incontournable pour engager des projets, des actions concertées avec le monde agricole. Ainsi, elle doit notamment permettre de réduire les effets de morcellement, la dispersion des îlots de culture et de ne pas mettre en péril l'activité économique agricole de notre territoire. L'ensemble des outils des différents partenaires tels que la Chambre d'Agriculture ou la SAFER doivent être mis de concert au service d'une stratégie foncière agricole afin d'aboutir collectivement à une anticipation des mutations agricoles, de connaître les projets de vente sur le territoire métropolitain et donc d'avoir une lisibilité sur les opportunités foncières.

### **Objectif 3 • Construire une approche collective intégrant l'agriculture en amont des projets d'aménagement**

La priorité est de faire émerger un consensus entre les différents acteurs de territoire en faveur de la préservation du foncier agricole et de concilier l'ensemble des usages. Il s'agit d'impulser un nouveau mode de faire guidé par une approche intégrant l'agriculture comme une composante à part entière d'un projet. Cette approche collective et coordonnée menée en amont des procédures d'aménagement au sein des services permettra de concourir à un développement harmonieux et durable de notre territoire.



---

### **3/ INCITER, ACCOMPAGNER ET VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES**

---

Aux niveaux européen et national l'objectif est le développement d'une agriculture performante sur les plans économique, environnemental et social en s'appuyant de manière privilégiée sur des démarches collectives et intégrées. Pour le territoire de la MEL les enjeux sont multiples : préservation d'une qualité de vie pour les exploitants et pour les habitants, préservation de nos ressources irremplaçables (les champs captants du Sud de Lille), participation à la lutte contre le ruissellement, l'érosion des sols et les inondations...

Au regard de ces enjeux et de leur portée pour l'avenir du territoire, il est nécessaire d'accompagner le mode économique agricole de la MEL vers une valorisation des actions et pratiques s'inscrivant dans des démarches d'agroécologie portées nationalement. Ces démarches découlent d'une volonté de décliner des projets agricoles respectueux des grands principes de développement durable.

#### **Objectif 1 • Développer des pratiques agricoles répondant aux enjeux environnementaux et agroécologiques**

L'objectif est de consolider et d'encourager un espace agricole à forte qualité environnementale, respectueux des ressources en eau et de la biodiversité, participant à la trame verte et bleue du territoire. Parallèlement, par sa compétence énergie, la MEL doit permettre de tendre vers la performance et la production énergétique des exploitations contribuant à leur autonomie ainsi qu'à celle du territoire métropolitain s'inscrivant étroitement dans l'ambition portée par le Plan Climat Energie Territorialisé Métropolitain.

#### **Objectif 2 • Favoriser le développement de l'agriculture biologique locale**

Par son action la MEL souhaite concourir au

développement de l'agriculture biologique sur son territoire pour répondre aux attentes économiques des industries agroalimentaires, aux attentes sociétales, pour protéger la santé des exploitants et préserver la qualité de nos ressources (eau et air). Au niveau national, le projet « ambition bio 2017 » prévoit la prise en compte du développement de l'agriculture biologique dans tous ses aspects, du champ à l'assiette dans l'objectif de doubler les surfaces en cultures biologiques et d'augmenter la consommation. Cet objectif se couple, pour notre métropole avec l'objectif du Grenelle de l'environnement d'atteindre les 20% de la Surface Agricole Utile (SAU) en cultures biologiques sur les secteurs à enjeux pour la protection des ressources en eau.

#### **Objectif 3 • Faire de l'agriculture métropolitaine un atout en matière d'adaptation du territoire au changement climatique et continuité écologique (TVB).**

L'agriculture a un rôle particulier dans les émissions de gaz à effet de serre car elle est à la fois source et puits de carbone, les sols constituant en effet le plus grand réservoir de carbone de la planète. L'action de la MEL vise à renforcer l'adaptation de l'agriculture au changement climatique dans un cadre large d'adaptation de l'ensemble de notre territoire tout en contribuant également à la réalisation d'autres objectifs environnementaux. Concernant la gestion des inondations, les prairies inondables et zones de tamponnement seront référencés dans le SAGE Marque-Deûle ainsi que dans le PGRI (Plan de Gestion des Risques Inondations). Cette action de l'agriculture pour le territoire devra faire l'objet d'un accompagnement des exploitants pour optimiser le rendement sur ces parcelles et valoriser leurs actions. Les espaces agricoles ont également un grand rôle à jouer dans la prise de compétence de la MEL Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

---

## **4/ FAVORISER LA RELOCALISATION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET STRUCTURER L'OFFRE DE PRODUITS LOCAUX**

L'accès pour et par tous à une alimentation locale de qualité répond à différents enjeux économiques, sociaux et sociétaux, mais également d'aménagement du territoire. Les habitants sont demandeurs d'une alimentation locale et la réponse doit passer par le développement d'une agriculture métropolitaine de proximité. Le mouvement vers une transition agricole et alimentaire ne consiste pas seulement à multiplier des alternatives éparses, à côté du modèle actuel mais bien de structurer un nouveau schéma global.

Par ailleurs, l'État, via la Loi pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt et le Programme National de l'Alimentation, encourage les initiatives territoriales qui développent des politiques publiques de l'alimentation. L'objectif est d'initier des démarches qui concilient à la fois les éléments liés à l'équité sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire.

### **Objectif 1 • Inscrire la métropole dans un projet alimentaire territorial**

Une stratégie alimentaire territoriale nécessite de regarder les liens entre ce qui est produit sur le territoire et ce que mangent ses habitants. Il s'agit de s'inscrire dans une démarche plus ambitieuse qu'une agriculture de proximité comme alternative à un système conventionnel agroalimentaire pour définir les modalités d'une agriculture métropolitaine pleinement diversifiée et plurielle. Pour cela, le préalable est de concevoir la convergence des différentes trajectoires : évolution agricole, évolution sociétale, évolution environnementale pour dégager les leviers qui devront être actionnés à moyen terme pour assurer cette convergence à un point d'équilibre durable pour le territoire.

Une alimentation de proximité reconnectant non seulement les consommateurs et producteurs mais de manière plus globale, la ville et la campagne.

### **Objectif 2 • Dynamiser l'approvisionnement local par la structuration des débouchés en circuits de proximité**

Pour augmenter la part de produits locaux dans la consommation du territoire, un effort doit être fait sur la communication. Ainsi les consommateurs doivent être sensibilisés non seulement à ce qui est produit sur leur territoire mais aussi à la saisonnalité des produits afin d'adapter la consommation à la production locale.

La demande des habitants est contradictoire car tiraillée entre les prix bas, la gastronomie, le bio, la recherche de produits locaux de saison... Globalement, la demande locale, individuelle et collective, s'oriente vers des produits locaux de qualité comme en témoigne le développement des points de ventes collectifs fermiers ou encore de drive fermiers.

Comme toute entreprise, l'agriculture doit savoir répondre à la diversité des demandes de ses clients. Cependant, elle doit aussi bénéficier, en retour, d'une reconnaissance à la hauteur de ses efforts et de marges permettant une juste rémunération. En matière de dynamiques des territoires, la priorité de la MEL est de soutenir et de renforcer le développement des circuits courts et de proximité notamment à travers l'approvisionnement local.

### **Objectif 3 • Permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation et de leur santé**

Une stratégie publique alimentaire se doit d'intégrer le bien être des consommateurs et d'engager des actions pour lutter contre la précarité alimentaire et les inégalités d'accès aux activités physiques chez les jeunes en aidant leurs familles à modifier durablement et en profondeur leur mode de vie.

Mieux manger contribue non seulement à mieux se porter mais génère aussi de nouveaux débouchés pour le territoire : plus de consommation de produits locaux et une meilleure utilisation des équipements existants.



---

## **5/ RAPPROCHER L'URBAIN ET LE RURAL : AGRICULTURE URBAINE, AGRI-TOURISME ET LOISIRS**

---

Le caractère périurbain de notre métropole crée des interfaces quotidiennes entre les exploitants du territoire et les autres citoyens. Ces interfaces sont de nature très diverses, souvent positives (paysage, achats de produits frais locaux, accueil à la ferme...), parfois négatives (partage des voiries, les incivilités aux champs...).

### **Objectif 1 • Valoriser l'agriculture de la MEL par la promotion de son rôle dans l'aménagement de notre territoire**

Les espaces ruraux et périurbains de notre métropole sont des facteurs d'attractivité de notre territoire. Souvent méconnue, l'activité agricole contribue à la préservation des paysages et de la ressource en eau, au développement des ceintures vertes autour des zones urbaines mais également à la mise en valeur du patrimoine bâti agricole. Ainsi le rôle de l'agriculture doit être valorisé et promu via la mise en valeur des métiers de l'agriculture, de l'intervention de l'agriculture dans l'entretien et la préservation des paysages. A titre d'exemple, les hémicycles, prévus dans le SCOT qui ont pour objectif prioritaire de préserver et maintenir l'activité agricole, pourront également contribuer à la valorisation de l'espace périurbain agricole.

### **Objectif 2 • Améliorer le vivre ensemble en favorisant les échanges entre la ville et la campagne**

Souvent opposés, «ville» et «campagne» ont pourtant de fortes interactions complémentaires. Le renforcement du lien ville-campagne est au cœur d'un projet de territoire périurbain harmonieux. De même, les aspirations sociétales en faveur de la nature en ville et du retour du vivant dans l'urbain contribuent à développer l'agriculture urbaine. Ainsi il semble primordial de soutenir ces initiatives collectives permettant un renforcement de la cohésion sociale. Les actions de sensibilisation et de communication visant à connaître les besoins du monde agricole et des urbains doivent être renforcées.

### **Objectif 3 • Favoriser la diversification des activités des exploitants en lien avec les besoins en matière d'éducation, de loisirs et de tourisme**

Le tourisme rural représente près d'un tiers de la fréquentation touristique française (30,3 % des nuitées). C'est la forme de tourisme que l'on associe le plus communément au tourisme durable par sa forte composante environnementale et les activités de loisirs de nature qui lui sont associées. Par ailleurs, cette forme de tourisme est souvent couplée à la mise en valeur du terroir et de la gastronomie qui véhiculent des valeurs fortes liées à l'accueil, à la convivialité, au partage et au lien social. Or, si sur le territoire de la MEL, les accueils en journées existent, le tourisme rural est peu développé et labélisé (absence de référence sur des labels nationaux tels que les sites remarquables du goût, France vélo tourisme).





# **MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE**

---

---

## PRINCIPES DE GOUVERNANCE

---

L'instauration d'une gouvernance dédiée est essentielle à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique agricole et alimentaire territorialisée. Les territoires qui ont réussi à affirmer et co-construire une véritable stratégie agricole pérenne et durable ont mis en place une gouvernance forte partagée et multipartenariale. Cette tendance est très marquée sur les territoires membres du réseau national « Terres en villes », plus spécifiquement les plus emblématiques en matière de politique agricole périurbaine.

La gouvernance « agriculture et alimentation » proposée répond aux enjeux que revêt la question de l'espace rural, l'agriculture périurbaine, l'économie agricole et l'alimentation pour le développement de la métropole.

Cette gouvernance poursuivra sa co-construction en fonction des enjeux et des besoins de la MEL, à géométrie variable, elle a pour ambition d'être multipartenariale, efficace et pérenne.

Dès à présent, elle s'articule autour d'instances internes (politiques et techniques) et partenariales et se structure tout particulièrement avec la Chambre d'Agriculture.

Par projet, cette organisation doit s'ouvrir à l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels.

#### **A/ L'organisation de la MEL**

- Une délégation politique « agriculture, stratégie alimentaire et ruralité » et une gouvernance en mode projet dédié

Cette délégation est présidée par un vice-président, interlocuteur privilégié sur les questions relatives à l'agriculture, la stratégie alimentaire et la ruralité, en particulier à travers les relations avec les partenaires extérieurs. Il assure l'animation et la coordination du comité de pilotage politique interne et du comité partenarial Chambre d'Agriculture/MEL.

- Un Comité technique transversal piloté par la mission agriculture et dynamiques territoriales

Cette organisation dédiée implique la mise en œuvre d'un mode projet qui permet de réunir l'ensemble des directions et services impliqués aujourd'hui dans des problématiques et enjeux relatifs à l'espace rural, l'économie agricole et l'alimentation. Elle s'appuie sur un groupe projet réuni en comité technique et sur des groupes de travail thématiques. L'objectif du comité technique interne à la MEL est de mettre en œuvre la stratégie agricole et alimentaire métropolitaine de manière transversale et coordonnée.

#### **B/ Des instances partenariales**

- Un comité partenarial politique MEL / Chambre d'Agriculture

Ce Comité créé en 2010, coprésidé par le Vice-Président en charge de l'espace rural et de

l'économie agricole et du Président de la Chambre d'Agriculture est une véritable instance de dialogue qui se réunit 2 fois par an.

L'ambition portée par cette délibération cadre est également de renforcer ce partenariat privilégié qui depuis plus de 8 ans a révélé sa plus-value et son efficacité pour la prise en compte des préoccupations du monde agricole et l'apport de réponses cohérentes et concrètes. Cette convention a été renouvelée pour 4 ans en juin 2017.

Ce comité partenarial politique demeure une instance privilégiée de co-construction et mise en œuvre de la stratégie agricole et alimentaire de la MEL. Il assure l'interface de toutes les politiques sectorielles de la MEL ayant un lien avec le monde agricole. Il statue sur les propositions ou les questions émanant du comité partenarial et du comité technique.

Il s'appuie sur un Comité technique composé de référents thématiques désignés dans les directions et services métropolitains concernés de la MEL, des techniciens de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais et de l'Agence d'Urbanisme.

Une nouvelle gouvernance (Comité politique et technique ad'hoc) a été mise en place autour de l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective, comprenant la Métropole Européenne de Lille, le Conseil Régional Hauts de France, le Conseil Départemental du Nord, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, l'association des maires du Nord ainsi que la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF).

Une instance dédiée à l'élaboration et au suivi du projet alimentaire territorial (PAT) est en cours de structuration. Il devrait être composé des partenaires suivants : la DRAAF, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Chambre de Métier et de l'Artisanat (CMA), le Conseil de Développement, le Département du Nord, l'UFC que choisir...



## PROGRAMME OPÉRATIONNEL

ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
<b>ENJEU 1</b>  Conforter l'agriculture comme filière économique métropolitaine	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 1</b>  Conforter les filières agricoles et agro-alimentaires existantes	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  Faire émerger des projets structurants pour les filières	<b>Action prioritaire</b> Engager le dialogue avec les industries agroalimentaires pour consolider leur ancrage territorial (local)
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  Poursuivre l'aide à la diversification des activités économiques de production	<b>Action prioritaire</b> Accompagner les projets collectifs de diversification : transformation, commercialisation, circuits courts  <b>Autre action:</b> Engager le dialogue avec les industries agroalimentaires pour consolider leur ancrage territorial
	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2</b>  Assurer le renouvellement des exploitations et installer une nouvelle génération d'exploitants	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  Créer les conditions de dialogue et de partenariat entre acteurs et générations	<b>Action prioritaire</b> Sensibiliser les exploitants proches de la retraite à la transmission de leur exploitation  <b>Autre action :</b> Réaliser des rencontres intergénérationnelles
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  Faire émerger des espaces et des parcours tests	<b>Action prioritaire</b> Développer le premier espace test de la métropole  <b>Autre action :</b> Faire émerger d'autres initiatives sur le reste du territoire à partir de l'expérience de la zone maraîchère de Wavrin
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  Etre partenaire de la recherche/développement agroalimentaire pour l'amélioration de produits existants ou la création de nouveaux produits	<b>Action prioritaire</b> Investir les recherches sur les productions oubliées notamment dans le cadre de la fabrique alimentaire d'EuraMINalimentaire
	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3</b>  Inciter le développement de filières innovantes d'excellence et d'avenir	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  Mettre en œuvre les conditions pour l'émergence des filières de production non alimentaires d'avenir	<b>Action prioritaire</b> Rechercher les partenariats institutionnels et entrepreneuriaux pour engager une première expérimentation dans le domaine des matériaux des productions énergétiques  <b>Autre action:</b> Elargir l'expérimentation à de nouveaux marchés innovants (paillage des espaces verts...)

ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
<b>ENJEU 2</b>  Mettre en place un observatoire de l'agriculture et préserver le foncier agricole	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 1</b>  Mettre en œuvre le projet agricole métropolitain par la protection et la valorisation durable du foncier agricole	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  Traduire dans le nouveau PLU i une volonté de réduction de consommation foncière en extension et une prise en compte de l'activité agricole métropolitaine	<b>Action prioritaire</b> Mettre en place un process permettant la prise en compte de l'activité agricole dans la localisation des nouvelles zones d'extension  <u>Autre action</u> Proposer des Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP) agriculture sur les secteurs à forte tension
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  Expérimenter de nouveaux outils au service du projet agricole métropolitain	<b>Action prioritaire</b> Proposer et expérimenter de dispositifs de protection et/ ou de valorisation des espace agricoles métropolitain durable  <u>Autre action</u> Identifier des nouvelles zones à enjeux agricoles sur le territoire pour définir de nouvelles priorités d'intervention
	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2</b>  Renforcer la connaissance de l'espace rural et de l'activité agricole	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  Renforcer les outils de veille et d'évaluation sur les exploitations agricoles et la consommation de terres agricoles	<b>Action prioritaire</b> Mettre en place un observatoire agricole métropolitain
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  Optimiser la gestion du patrimoine foncier agricole public	<b>Action prioritaire</b> Structurer la gestion transitoire du foncier métropolitain en attente de projets d'aménagement  <u>Autre action</u> Valoriser les occupations agricoles dans le cadre de la politique des espaces naturels
	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3</b>  Construire une approche collective intégrant l'agriculture en amont des projets d'aménagement	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  Contribuer à la mise en place de dispositifs fonciers permettant une meilleure compensation des terrains urbanisés dans le cadre de projets urbains en extension en lien avec la CA et la SAFER	<b>Action prioritaire</b> Constituer une offre foncière de compensation pour les exploitants impactés par projets d'aménagement portés par la collectivité  <u>Autre action</u> Expérimenter un fonds de compensation économique pour aider et susciter les initiatives économiques agricoles

ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
ENJEU 3  inciter , accompagner et valoriser les pratiques agricoles durables	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 1</b>  Développer des pratiques agricoles répondant aux enjeux environnementaux et agroécologiques	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  Permettre la promotion et la valorisation des pratiques durables de productions	<b>Action prioritaire</b> Développer le portage de la MEL dans le cadre de projets agroenvironnementaux t climatiques tel que le PAEC Val de Lys (2016) et du programme Ecophyto  <u>Autre action</u> Proposer le déploiement du label HVE et d'autres reconnaissant des actions à valeur environnementale des exploitants
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  Inciter les pratiques durables dans toutes les facettes de l'agriculture et de l'agroalimentaire du territoire	<b>Action prioritaire</b> Accompagner la réalisation de projets de méthanisation agricole en lien avec la politique énergie de la MEL  <b>Autre action</b> Promouvoir un groupe de réflexions sur les utilisations productives alternatives sur les friches de la métropole
	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2</b>  Favoriser le développement de l'agriculture biologique locale	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  Accompagner le développement de l'agriculture biologique prioritairement sur les champs captants	<b>Action prioritaire</b> Développer le « pass bio » permettant d'encourager des transmissions incluant une conversion à l'agriculture biologique  <u>Autre action</u> Sensibiliser les élus sur les leviers d'actions disponibles
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  Structurer la filière de commercialisation du bio sur la Métropole	<b>Action prioritaire</b> Impulser l'émergence d'un marché bio et local sur la Métropole.  <u>Autre action</u> Poursuivre le travail engagé sur la sensibilisation des collectivités pour l'introduction de produits locaux et/ou biologiques dans la restauration collective
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  Ouvrir le tissu économique Agricole métropolitain à de nouveaux champs d'innovations sur les systèmes de production	<b>Action prioritaire</b> Conduire un projet de création d'un espace dédié à l'émergence de nouvelles technologies agricoles du territoire  <u>Autre action</u> S'inscrire dans un cadre partenarial dans les projets régionaux et nationaux d'innovations technologiques agricoles et de nouveaux débouchés
	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3</b>  Faire de l'agriculture métropolitaine un atout en matière d'adaptation du territoire au changement climatique et continuité écologique	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  Faire de la trame agricole une composante spécifique et reconnue de notre développement durable	<b>Action prioritaire</b> Sensibiliser au développement du boisement (cf principes stratégie boisement de la MEL) et accompagner des projets énergétiques.  <u>Autre action</u> Développer un programme de protection des pollinisateurs domestiques et sauvages, encourager la filière apiculture

ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
<b>ENJEU 4</b>  Favoriser la relocalisation de la consommation alimentaire et structurer l'offre de produits locaux	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 1</b>  Inscrire la métropole dans un projet alimentaire	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  <b>Faire de la restauration collective hors domicile le premier pilier du Projet Alimentaire Territorial</b>	<b>Action prioritaire</b> Consolider et diversifier l'action de la MEL dans la structuration de l'approvisionnement local de qualité pour la restauration collective  <u>Autre action</u> Participer aux travaux du projet Gouvalim II porté par le réseau Terres en villes relatif à la gouvernance alimentaire territorialisée
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  <b>Elaborer le projet alimentaire territorial</b>	<b>Action prioritaire</b> Structurer la gouvernance pour définir les orientations stratégiques métropolitaines qui mettent en synergie les différentes démarches en faveur de l'alimentation (EuraMINalimentaire)
	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2</b>  Dynamiser l'approvisionnement local par la structuration des débouchés en circuits de proximité	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  <b>Mieux faire connaître les produits alimentaires et les savoir-faire locaux</b>	<b>Action prioritaire</b> Promouvoir la vente à la ferme par l'édition d'un carnet des producteurs de la Métropole  <u>Autre action</u> Sensibiliser les citoyens à la consommation de produits locaux et de saison
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  <b>Permettre la professionnalisation des circuits de proximité</b>	<b>Action prioritaire</b> Accompagner la profession agricole dans les démarches collectives de production et de valorisation.  <u>Autre action</u> Accompagner le développement d'outils de traçabilité de la provenance des produits à l'échelle des territoires en lien avec le projet traçabilité d'EuraMINalimentaire
	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3</b>  Permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation et de leur santé	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  <b>Communiquer sur le rôle de l'alimentation et des modes de consommation</b>	<b>Action prioritaire</b> Soutenir le déploiement de l'opération « un fruit à la récréée »  <u>Autre action</u> Développer une animation sur l'alimentation à destination des écoles du territoire
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  <b>Créer le lien entre la stratégie agricole et alimentaire et les enjeux de santé publique de notre territoire.</b>	<b>Action prioritaire</b> Inscrire la MEL dans la dynamique du réseau national « vivre en forme »  <u>Autre action</u> Accompagner dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir «Villes et territoires durables» une action «ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain»

ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	
<b>ENJEU 5</b>  <b>Rapprocher l'urbain et le rural : agriculture urbaine, agri-tourisme et loisirs</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 1</b>  <b>Valoriser l'agriculture de la MEL par la promotion de son rôle dans l'aménagement de notre territoire</b>	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  <b>Développer des outils de communication et de sensibilisation pour faire connaître l'agriculture et son rôle sur notre métropole</b>	<b>Action prioritaire</b> Proposer aux élus des temps de sensibilisation et d'échanges sur l'agriculture métropolitaine  <u>Autre action</u> Mettre en œuvre une campagne d'information des citoyens sur les rôles de l'agriculture métropolitaine	
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  <b>Conforter la valorisation du patrimoine rural bâti et non-bâti</b>	<b>Action prioritaire</b> Poursuivre l'accompagnement des projets de valorisation du patrimoine bâti rural et paysager  <u>Autre action</u> Expérimenter un outil de diagnostic de valorisation du patrimoine agricole bâti au service des exploitants et des habitants	
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  <b>Promouvoir des espaces et des temps de rencontre entre le milieu agricole et le milieu urbain</b>	<b>Action prioritaire</b> Identifier et promouvoir les initiatives d'agriculture urbaine  <u>Autre action</u> Soutenir les événements grand public et les initiatives de communication sur l'agriculture	
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  <b>Connaitre et prendre en compte les besoins des agriculteurs et des urbains dans le développement durable de notre territoire</b>	<b>Action prioritaire</b> Constituer un groupe de travail opérationnel pour une circulation facilitée des engins agricoles  <u>Autre action</u> Sensibiliser le grand public aux incivilités sur les terres agricoles et leurs conséquences	
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  <b>Promouvoir le tourisme rural sur la Métropole</b>	<b>Action prioritaire</b> Construire une stratégie en matière de développement et de valorisation de tourisme rural sur la métropole  <u>Autre action</u> Mettre en œuvre une politique plus visible des formes d'accueil sur le territoire	
		<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  <b>Accompagner les initiatives de diversification économique des exploitations agricoles en lien avec l'agri-tourisme.</b>	<b>Action prioritaire</b> Soutenir les projets d'accueil à la ferme  <u>Autre action</u> Soutenir de nouvelles actions de tourisme rural	
	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2</b>  <b>Améliorer le vivre ensemble en favorisant les échanges entre la ville et la campagne</b>	<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 3</b>  <b>Favoriser la diversification des activités des exploitants en lien avec les besoins en matière d'éducation, de loisirs et de tourisme</b>	<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  <b>Développer des outils de communication et de sensibilisation pour faire connaître l'agriculture et son rôle sur notre métropole</b>	<b>Action prioritaire</b> Proposer aux élus des temps de sensibilisation et d'échanges sur l'agriculture métropolitaine  <u>Autre action</u> Mettre en œuvre une campagne d'information des citoyens sur les rôles de l'agriculture métropolitaine
			<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  <b>Conforter la valorisation du patrimoine rural bâti et non-bâti</b>	<b>Action prioritaire</b> Poursuivre l'accompagnement des projets de valorisation du patrimoine bâti rural et paysager  <u>Autre action</u> Expérimenter un outil de diagnostic de valorisation du patrimoine agricole bâti au service des exploitants et des habitants
			<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  <b>Promouvoir des espaces et des temps de rencontre entre le milieu agricole et le milieu urbain</b>	<b>Action prioritaire</b> Identifier et promouvoir les initiatives d'agriculture urbaine  <u>Autre action</u> Soutenir les événements grand public et les initiatives de communication sur l'agriculture
			<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  <b>Connaitre et prendre en compte les besoins des agriculteurs et des urbains dans le développement durable de notre territoire</b>	<b>Action prioritaire</b> Constituer un groupe de travail opérationnel pour une circulation facilitée des engins agricoles  <u>Autre action</u> Sensibiliser le grand public aux incivilités sur les terres agricoles et leurs conséquences
			<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 1</b>  <b>Promouvoir le tourisme rural sur la Métropole</b>	<b>Action prioritaire</b> Construire une stratégie en matière de développement et de valorisation de tourisme rural sur la métropole  <u>Autre action</u> Mettre en œuvre une politique plus visible des formes d'accueil sur le territoire
			<b>OBJECTIF OPERATIONNEL 2</b>  <b>Accompagner les initiatives de diversification économique des exploitations agricoles en lien avec l'agri-tourisme.</b>	<b>Action prioritaire</b> Soutenir les projets d'accueil à la ferme  <u>Autre action</u> Soutenir de nouvelles actions de tourisme rural

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE  
1, rue du Ballon / CS 50749 59034 LILLE CEDEX

**Pilotage et rédaction :** MEL - Direction Nature, agriculture, environnement

**Coordination :** MEL - Direction de la Communication.

**Direction artistique :** MEL - Yann Parigot , Grégory Rolland / Direction de la Communication.

**Mise en page et graphisme :** Atelier télescopique

**Photographies :** MEL - Pascaline Chombart, Vincent Lecigne, Alexandre Traisnel, Max Lerouge  
Francis Bocquet, Jean-Marc Gourdon

**Impression :** MEL - Services partagés 

Achévé d'imprimer en mars 2019

# STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE LA MEL

2016-2020

Avec près de 50% de son territoire cultivé, la Métropole Européenne de Lille est la première métropole agricole de France. L'agriculture péri-urbaine du territoire est un atout majeur. Elle est à la fois dynamique, génératrice d'emplois et préserve les ressources naturelles.

Manger mieux et consommer des produits locaux sont aujourd'hui une préoccupation et une attente forte des concitoyens. Les agriculteurs sont par ailleurs confrontés à de multiples défis qui interrogent le système alimentaire actuel : urbanisation, démographie, raréfaction des ressources... Consciente de ces enjeux, la MEL a voté une stratégie agricole et alimentaire en juin 2016, co-construite et partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

---

collection **PROJETS**



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE